



ÉCLAIRAGES ET SYNTHÈSES

LE DEVELOPPEMENT DES AIDES À LA MOBILITÉ GÉOGRAPHIQUE EN 2015



SOMMAIRE

- p.2** Près de la moitié des aides à la mobilité portent sur la recherche d'emploi
- p.3** Le dispositif des aides à la mobilité bénéficie largement aux jeunes et aux bénéficiaires du RSA
- p.4** Les aides concernent principalement les emplois durables
- p.8** Les montants versés sont plus élevés pour les aides à la reprise d'emploi, les aides à la formation et pour les contrats durables
- p.9** Le soutien financier est déterminant dans le choix de la mobilité géographique pour près de la moitié des bénéficiaires des aides à la recherche d'emploi et à la formation
- p.10** Six mois après l'obtention d'une aide à la mobilité, la moitié des bénéficiaires occupent un emploi
- p.11** La part des emplois durables obtenu est élevée

L'essentiel

En 2015, près de 370 000 aides à la mobilité ont été attribuées par Pôle emploi pour un total de 107 millions d'euros et ont concerné 125 000 bénéficiaires.

Ces aides visent avant tout à faciliter la recherche d'emploi et le suivi des formations (respectivement 45% et 33% des aides), plus rarement la reprise d'emploi (19% des aides) et marginalement la garde d'enfants pour les parents isolés (2% des aides). Les jeunes de moins de 30 ans et les plus diplômés sont les principaux utilisateurs des aides à la mobilité. La mobilité géographique importante de ces bénéficiaires leur permet de décrocher plus facilement des emplois correspondant à leurs attentes, alors que les bénéficiaires les moins diplômés doivent faire des concessions sur les conditions de travail et les caractéristiques de l'emploi. Six mois après l'attribution d'une aide à la mobilité géographique, la moitié des bénéficiaires occupent un emploi. Cet emploi est dans 80% des cas un emploi durable. Selon les personnes interrogées, l'appui financier obtenu a été déterminant dans la mobilité pour la moitié d'entre elles, cette proportion étant d'autant plus élevée que leur niveau de diplôme est faible et qu'elles rencontrent des difficultés. Les bénéficiaires sont en grande majorité satisfaits des modalités d'accès et du montant de l'aide.

Tom Goldman, Wided Merchaoui et Karine Saby
Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation

80%

**DES PERSONNES EN EMPLOI SIX MOIS APRÈS L'ATTRIBUTION DE L'AIDE
À LA MOBILITÉ SONT EN EMPLOI DURABLE (CDI OU CDD DE PLUS DE 6 MOIS)**



Alors que certains demandeurs d'emploi ne trouvent pas d'emploi à proximité de leur lieu de résidence, des entreprises connaissent également des difficultés de recrutement. La mobilité géographique des demandeurs d'emploi peut alors permettre de réduire les désajustements géographiques entre offre et demande d'emploi, mais cette mobilité est souvent freinée par des contraintes, notamment d'ordre financier.

Afin de lever ces freins à la mobilité et permettre ainsi aux demandeurs d'emploi et aux entreprises d'élargir respectivement leurs opportunités d'emploi et de recrutement, Pôle emploi a mis en place des aides financières à la mobilité géographique. Ces aides sont accessibles, sous certaines conditions de ressources, à tout demandeur d'emploi inscrit et peuvent être accordées dans le cadre d'une recherche d'emploi (par exemple pour participer à un entretien d'embauche ou passer un concours), d'une reprise d'emploi ou d'une formation¹, que ce soit pour des frais de déplacement, d'hébergement ou de restauration. Le dispositif a été amendé en 2014, harmonisant les conditions d'éligibilité de ces aides pour plus de simplicité et de lisibilité et donnant la possibilité de dérogations pour s'adapter aux situations spécifiques des demandeurs d'emploi [cf. Encadré 1].

La révision des aides à la mobilité s'est accompagnée dès l'année 2014 d'un recentrage sur la recherche d'emploi et d'une réorientation vers des publics présentant plus de difficultés à se réinsérer durablement sur le marché du travail (Matus ; 2015). L'année 2015 confirme ces récentes évolutions.

Encadré 1. Le dispositif des aides à la mobilité

Le dispositif des aides à la mobilité s'organise autour du triptyque de frais concernés : frais de déplacement, frais d'hébergement, frais de restauration. Les aides à la mobilité peuvent être accordées dans le cadre d'une recherche d'emploi, d'une reprise d'emploi ou d'une formation et sont cumulables entre elles dans la limite d'un plafond annuel global de 5000 euros sur 12 mois glissants.

Ces aides à la mobilité sont accessibles à tout demandeur d'emploi non indemnisé ou indemnisé au titre d'une allocation de chômage dont le montant est inférieur ou égal à l'allocation d'aide au retour à l'emploi minimale. Elles sont accordées lorsque l'action de reclassement est située à plus de 60 kilomètres aller-retour ou deux heures de trajet aller-retour depuis le lieu de résidence du demandeur d'emploi. Dans le cas d'un entretien d'embauche ou d'une reprise d'emploi, le contrat de travail en question doit être à durée indéterminée ou à durée déterminée d'une durée minimale de trois mois consécutifs.

Lorsque certaines de ces conditions ne sont pas vérifiées, les conseillers peuvent cependant accorder des aides à la mobilité géographique en dérogeant à de nombreux critères comme les ressources du bénéficiaire, la durée du contrat de travail, la distance minimale entre le lieu de résidence et le lieu de la reprise d'emploi, de l'entretien, du concours public, de la formation, ou encore la nature des frais engagés au titre de l'aide attribuée.

Près de la moitié des aides à la mobilité portent sur la recherche d'emploi

En 2015, près de 370 000 aides à la mobilité géographique ont été attribuées, soit une hausse de 17% par rapport à 2014. Elles ont concerné quelques 125 000 bénéficiaires, pour un montant total de 107 millions d'euros.

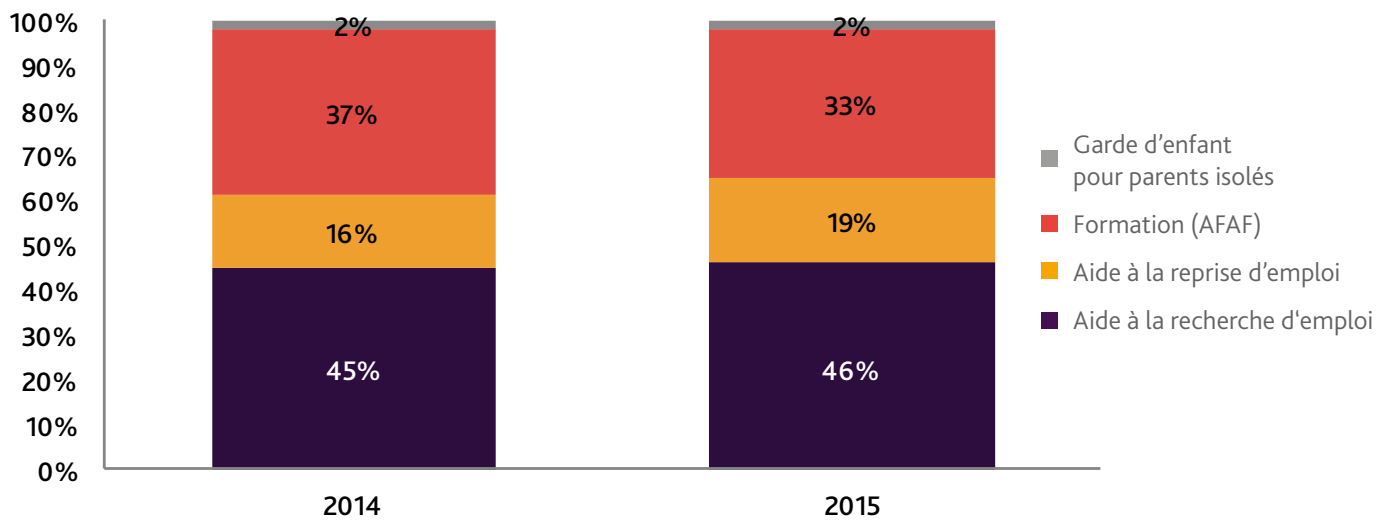
Près d'une aide sur deux a été attribuée en 2015 au titre d'une aide à la recherche d'emploi, confirmant ainsi le recentrage du dispositif observé en 2014². La part des aides à la reprise d'emploi est passée de 16% à 19%, alors que celle des aides attribuées dans le cadre des frais associés à la formation a diminué de quatre points de pourcentage (passant de 37% à 33% en 2015). Enfin, l'AGEPI (aide à la garde d'enfant pour les parents isolés) ne représente que 2% des aides à la mobilité attribuées en 2015, soit une part équivalente à celle de 2014.

1. AFAF : Aide associée aux frais à la formation.

2. L'enquête menée pour la 5^{ème} fois auprès des bénéficiaires de ces aides a été réalisée en novembre 2015 auprès de demandeurs d'emploi pour lesquels une aide a été attribuée au cours des mois d'avril ou mai 2015. La répartition des différents types d'aide en avril-mai 2015 reste comparable à celle constatée tout au long de l'année 2015

Graphique 1

RÉPARTITION DES AIDES ATTRIBUÉES EN 2014 ET 2015



Champ : bénéficiaires d'une aide à la mobilité en 2014 et 2015

En 2015, 17% des aides ont été versées à titre dérogatoire (contre 19% en 2014)³.

Les aides à la mobilité portent, pour la quasi-totalité des bénéficiaires (93%), sur des aides aux transports, qui se combinent la plupart du temps avec d'autres aides (seul un tiers des bénéficiaires n'a bénéficié que de l'aide aux transports). Les autres aides les plus fréquentes portent sur la restauration (57% des bénéficiaires), l'hébergement (22%, notamment pour les aides à la reprise d'emploi, où l'hébergement concerne 30% des bénéficiaires), mais également des aides destinées à financer les frais associés aux véhicules (22%).

Plusieurs facteurs peuvent expliquer le plus ou moins grand recours aux aides à la mobilité géographique :

- l'apport de la mobilité géographique au retour à l'emploi, qui dépend, pour chaque métier, des offres d'emploi disponibles localement ou à distance ;
- de l'importance des freins à la mobilité. Les aides à la mobilité permettent de lever une partie des contraintes financières, mais d'autres obstacles peuvent jouer (difficulté de mobilité pour le conjoint ou les enfants) ;
- les ressources du bénéficiaire potentiel, étant donné les conditions financières associées aux aides ;
- l'information dont disposent les demandeurs d'emploi sur l'existence de ces aides, la simplicité de mobilisation et la souplesse dans l'attribution d'aides dérogatoires.

Le dispositif des aides à la mobilité bénéficie largement aux jeunes et aux bénéficiaires du RSA

Au total, comme en 2014, le dispositif des aides à la mobilité géographique bénéficie en priorité aux plus jeunes, notamment pour les aides à la reprise d'emploi (57% ont moins de 30 ans) et les aides à la recherche d'emploi (55%) [cf. Tableau 1]. Cela pourrait s'expliquer à la fois par de moindres freins à la mobilité et de moindres ressources.

Les publics en situation de précarité sont également surreprésentés, avec un tiers des bénéficiaires au RSA contre 22% pour l'ensemble des DEFM, la réorientation du dispositif vers ces publics observée en 2014 se confirmant en 2015 (un quart seulement des bénéficiaires de l'aide à la mobilité étaient au RSA en 2013).

3. Voir l'encadré 1 pour plus de précisions sur les aides dérogatoires.

Tableau 1

CARACTÉRISTIQUES DES BÉNÉFICIAIRES PAR TYPE D'AIDE À LA MOBILITÉ GÉOGRAPHIQUE

	Recherche d'emploi	Reprise d'emploi	Formation (AFAF)	Garde d'enfants parents isolés (AGEPI)	Ensemble	DEFM 2015
Sexe						
Hommes	53%	48%	60%	1%	52%	50%
Femme	47%	52%	40%	99%	48%	50%
Âge						
<25 ans	27%	32%	22%	8%	26%	14%
25-29 ans	28%	25%	20%	25%	24%	15%
30-34 ans	12%	11%	15%	26%	13%	13%
35-39 ans	9%	8%	12%	20%	10%	12%
40-44 ans	9%	7%	11%	14%	9%	12%
45-49 ans	7%	7%	9%	6%	8%	11%
50 ans et plus	9%	10%	12%	1%	10%	23%
Niveau de formation						
Bac+5	36%	21%	4%	2%	21%	6%
Bac+3 Bac +4	14%	12%	6%	4%	11%	7%
Bac+2	16%	18%	13%	10%	15%	11%
Baccalauréat	17%	22%	28%	28%	22%	22%
CAP/BEP	13%	21%	38%	33%	24%	37%
Sans formation, collège	3%	6%	11%	23%	7%	17%
Bénéficiaires du RSA						
Oui	35%	22%	26%	74%	31%	22%
Non	65%	78%	74%	26%	69%	78%
Total	46%	19%	33%	2%		

Champ : bénéficiaires d'une aide à la mobilité en 2015
 Source : Pôle emploi - Fichier National des Allocataires (FNA)

Les aides concernent principalement des emplois durables et sont largement mobilisées par les demandeurs d'emplois les plus diplômés

La grande majorité des emplois liés à l'aide sont durables (81%, dont 56% de CDI et 25% de contrat d'une durée supérieure à six mois) et à temps plein (86%). 14% concernent des contrats aidés.

Les emplois courts ou à temps partiel sont encore plus rares lorsqu'il s'agit d'une simple recherche d'emploi et non d'une reprise d'emploi [cf. Tableau 2]. Ils sont également moins fréquents pour les mobilités les plus lointaines : trois concours sur quatre et deux emplois durables sur trois se trouvent à plus de 100 km du domicile, contre seulement la moitié des emplois non durables (et le quart des formations). Au total, il est vraisemblable que les demandeurs d'emploi sont plus exigeants quant à la qualité de l'emploi lorsqu'il s'agit de se rendre uniquement à un entretien d'embauche (sans avoir l'assurance d'être recruté) ou lorsqu'il faut envisager une mobilité plus lointaine.

Tableau 2

CARACTÉRISTIQUES DES EMPLOIS LIÉS À L'AIDE SELON LE TYPE D'AIDE

	CDI ou concours	Dont concours	CDD/mission d'intérim/saisonnier de plus de 6 mois	CDD/intérim/saisonnier de moins de 6 mois	Total	Emplois aidés	Temps plein	Distance de l'emploi concerné > 60km
Reprise	35%		38%	26%	100%	18%	80%	57%
Recherche	69%	20%	16%	15%	100%	10%	92%	90%
AGEPI-emploi	16%		54%	30%	100%	47%	34%	6%
Ensemble	56%	12%	25%	20%	100%	14%	86%	78%

Champ : bénéficiaires d'une aide à mobilité en avril-mai 2015

Source : Pôle emploi, enquête « aides à la mobilité » 2015

Les bénéficiaires des aides à l'emploi sont en moyenne beaucoup plus diplômés que l'ensemble des demandeurs d'emploi : la moitié des aides à la recherche d'emploi et le tiers des aides à la reprise d'emploi sont versées à des demandeurs d'emploi ayant un niveau bac + 3 ou supérieur, alors que 13% des demandeurs d'emploi ont un tel niveau d'étude, et respectivement 83% et 73% ont un niveau au moins égal au baccalauréat (contre 46% pour l'ensemble des demandeurs d'emploi). Cette surreprésentation des diplômés se retrouve au sein de chaque tranche d'âge. Elle s'explique en partie par le fait que les plus diplômés accèdent plus fréquemment à l'emploi (avec ou sans mobilité), mais il est possible également que les plus diplômés soient prêts (ou contraints) à aller plus loin pour trouver des emplois correspondant à leur niveau de formation : en effet, les trois quarts des bénéficiaires ayant un niveau de formation supérieur au baccalauréat ont une aide pour une mobilité supérieure à 100 km, contre la moitié seulement des bénéficiaires d'un niveau inférieur au baccalauréat. De même, parmi les personnes ayant bénéficié d'une aide à la reprise d'emploi, les plus diplômés déclarent plus fréquemment avoir dû faire des concessions sur la localisation de l'emploi, alors que les moins diplômés sont plus nombreux à avoir dû faire des concessions sur les conditions de travail [cf. Encadré 2]. Cela est cohérent avec le constat selon lequel les emplois qualifiés sont plus inégalement répartis sur le territoire, en étant concentrés dans les métropoles (APEC, 2015)

L'âge joue également sur la capacité à envisager une mobilité lointaine : la distance est plus réduite pour les 30-49 ans que pour les plus jeunes ou les plus âgés, en lien sans doute avec leur situation familiale (enfants à charge notamment).

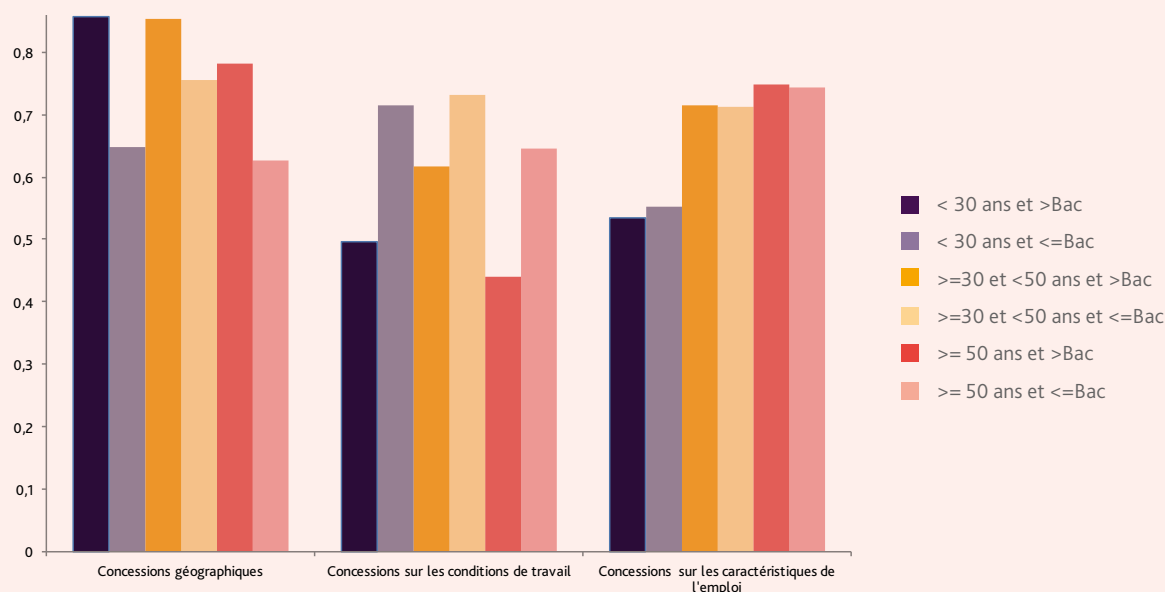
Encadré 2 : Les concessions géographiques permettent aux plus jeunes et aux plus diplômés de trouver un emploi correspondant à leurs attentes

Parmi les bénéficiaires d'une aide à la reprise d'emploi, 78% déclarent avoir fait des concessions liées à la localisation de l'emploi (déménagement ou distance importante de l'emploi par rapport au domicile), 61% des concessions sur les conditions de travail, et 62% des concessions sur les caractéristiques de l'emploi.

Les plus diplômés font plus souvent des concessions géographiques et moins de concessions sur les conditions de travail [cf. Graphique 2]. Les jeunes (moins de 30 ans) se caractérisent quant à eux par un taux plus faible de concessions déclarées sur les caractéristiques de l'emploi, sans que l'on puisse savoir si cela résulte de moindres exigences initiales ou d'un refus plus fréquent de les diminuer.

Graphique 2

CONCESSIONS RÉALISÉES EN FONCTION DE L'ÂGE ET DU DIPLÔME



Champ : bénéficiaires d'une aide à la reprise d'emploi en avril-mai 2015

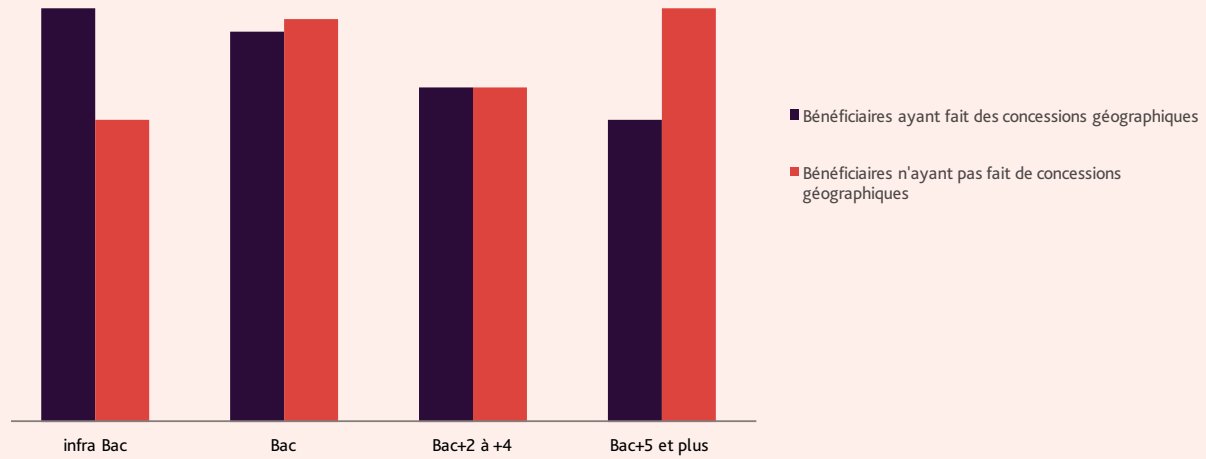
Source : Pôle emploi, enquête « aides à la mobilité » 2015

Lecture : 86% des bénéficiaires âgés de moins de 30 ans et ayant un diplôme supérieur au Bac ont réalisé des concessions géographiques contre 65% de ceux ayant un diplôme inférieur ou égal au Bac.

Le fait que les concessions géographiques permettent aux plus diplômés d'obtenir des emplois correspondant à leurs attentes est confirmé par le croisement entre le fait d'avoir fait des concessions géographiques et le fait d'avoir fait d'autres concessions [cf. Graphiques 3 et 4].

Ce sont surtout les bénéficiaires qui ont fait des concessions géographiques qui déclarent moins d'autres concessions avec l'augmentation du niveau de formation. Par ailleurs, seuls les bénéficiaires les plus diplômés font moins de concessions sur les caractéristiques de l'emploi et les conditions de travail lorsqu'ils ont fait des concessions géographiques. Ces bénéficiaires semblent donc accepter des concessions géographiques importantes pour retrouver un emploi correspondant à leurs attentes, en lien avec la répartition inégale sur le territoire des emplois qualifiés (APEC, 2015). En différenciant également par l'âge, on constate que ce lien entre concessions géographiques et autres concessions concerne surtout les jeunes diplômés. Pour ces bénéficiaires, recherchant souvent leur premier emploi suite à leurs études supérieures, la différence de localisation entre le lieu de leurs études et celui des emplois correspondant les contraint à la mobilité (Arrighi et al., 2008 ; Lemistre et Magrini, 2010). En revanche, pour les bénéficiaires peu diplômés, la priorité semble être le retour à l'emploi, en devant pour cela faire des concessions sur les caractéristiques de l'emploi et les conditions de travail, sans que la mobilité géographique ne leur permette de trouver un emploi correspondant à l'ensemble de leurs attentes.

Graphique 3

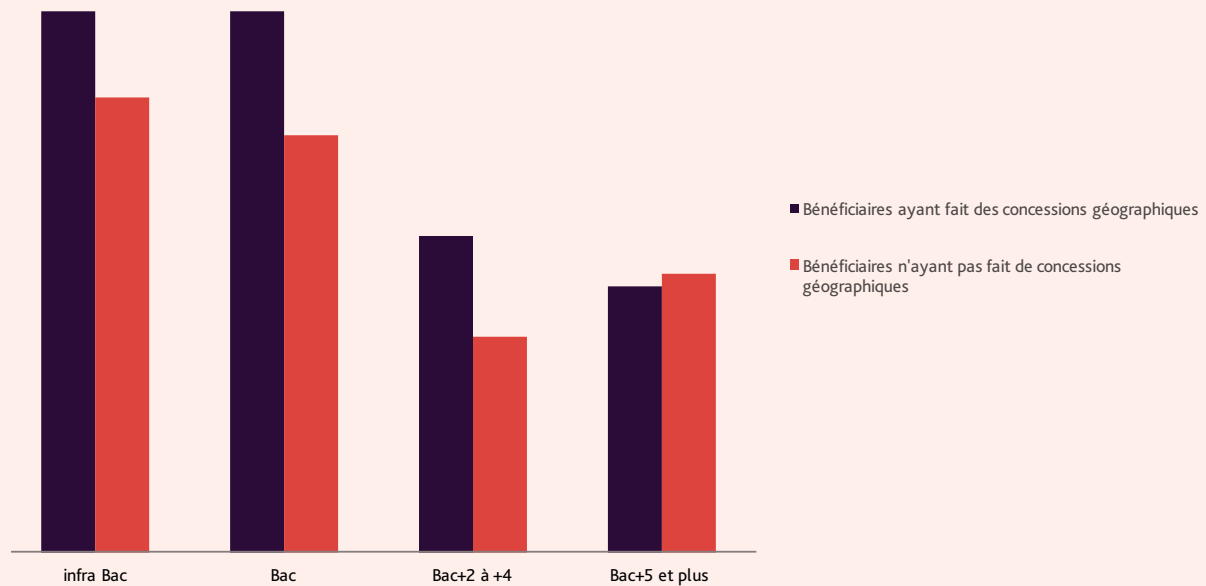
PART DE BÉNÉFICIAIRES AYANT FAIT DES CONCESSIONS SUR LES CARACTÉRISTIQUES DE L'EMPLOI.

Champ : bénéficiaires d'une aide à la reprise d'emploi en avril-mai 2015

Source : Pôle emploi, enquête « aides à la mobilité » 2015

Lecture : Les bénéficiaires ayant un niveau de diplôme supérieur ou égal à Bac +5 sont 57% à avoir fait des concessions sur les caractéristiques de l'emploi lorsqu'ils ont fait des concessions géographiques contre 67% pour ceux n'ayant pas fait de concessions géographiques

Graphique 4

PART DE BÉNÉFICIAIRES AYANT FAIT DES CONCESSIONS SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Champ : bénéficiaires d'une aide à la reprise d'emploi en avril-mai 2015

Source : Pôle emploi, enquête « aides à la mobilité » 2015

Lecture : Les bénéficiaires ayant un niveau de diplôme supérieur ou égal à Bac + sont 51% à avoir fait des concessions sur les conditions de travail lorsqu'ils ont fait des concessions géographiques contre 52% pour ceux n'ayant pas fait de concessions géographiques

Les montants versés sont plus élevés pour les aides à la reprise d'emploi, les aides à la formation et pour les contrats durables

Les aides à la recherche d'emploi ne concernent qu'un déplacement ponctuel, pour un entretien d'embauche ou un concours. Elles représentent donc en moyenne des montants plus faibles que les aides à la reprise d'emploi et à la formation, qui portent sur des périodes plus longues [cf. Tableau 3].

Tableau 3

MONTANT DE L'AIDE EN FONCTION DU TYPE D'AIDE

Montant global de l'aide	moins de 150€	150€ à moins de 500€	500€ et plus	Total
Recherche	58%	31%	11%	100%
Reprise	12%	52%	37%	100%
Aides à la formation - AFAP	14%	39%	47%	100%
AGEPI	8%	81%	11%	100%
Ensemble	32%	40%	28%	100%

Champ : bénéficiaires d'une aide à la mobilité en avril-mai 2015
Source : Pôle emploi, enquête « aides à la mobilité » 2015

Pour les aides à la reprise d'emploi, les montants attribués sont plus importants lorsque l'emploi est durable [cf. Tableau 4]. Concernant les aides à la recherche d'emploi, les montants sont plus élevés lorsque les bénéficiaires ont obtenu l'emploi ou le concours lié à l'aide [cf. Tableau 5]. L'aide ne couvrant pas toujours la totalité des coûts engagés par le bénéficiaire, ces différences peuvent être dues à une plus grande réticence des bénéficiaires (mais aussi des conseillers) à engager des montants importants (même en partie remboursés) lorsqu'il s'agit d'un contrat d'une durée de moins de six mois ou lorsqu'ils pensent que les chances d'obtenir l'emploi ou de réussir le concours sont réduites.

Tableau 4

MONTANT DE L'AIDE EN FONCTION DU TYPE D'EMPLOI POUR LES AIDES À LA REPRISE D'EMPLOI

Emploi	moins de 150€	150€ à moins de 500€	500€ et plus	Total
Durable	11%	49%	39%	100%
Non durable	12%	58%	30%	100%

Champ : bénéficiaires d'une aide à la reprise d'emploi en avril-mai 2015
Source : Pôle emploi, enquête « aides à la mobilité » 2015
Lecture : 39% des aides pour une reprise d'un emploi durable portent sur des montants supérieurs à 500€ contre 30% des aides pour une reprise d'un emploi non durable.

Tableau 5

MONTANT DE L'AIDE EN FONCTION DE L'OBTENTION DE L'EMPLOI OU DU CONCOURS LIÉ À L'AIDE À LA RECHERCHE D'EMPLOI

Obtention	moins de 150€	150€ à moins de 500€	500€ et plus
Oui	32%	40%	64%
Non	68%	60%	36%
Total	100%	100%	100%

Champ : bénéficiaires d'une aide à la recherche d'emploi en avril-mai 2015
Source : Pôle emploi, enquête « aides à la mobilité » 2015
Lecture : 64% des bénéficiaires ayant reçu une aide d'un montant supérieur à 500€ ont obtenu l'emploi ou le concours lié à l'aide contre 32% pour les bénéficiaires ayant reçu une aide d'un montant inférieur à 150€.

Le montant et les modalités d'accès à l'aide sont jugés satisfaisant

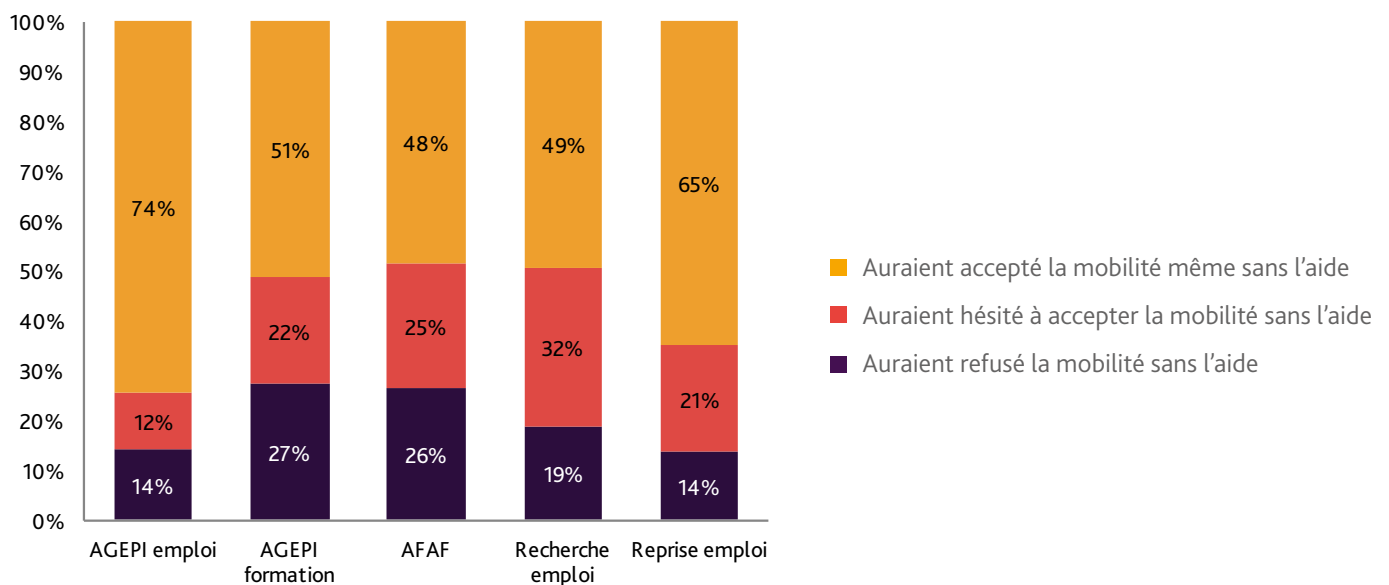
Une grande majorité des bénéficiaires de l'aide estime son montant suffisant, quel que soit le type d'aide accordée. C'est le cas de 84% des bénéficiaires de l'aide à la recherche d'emploi, de 73% des bénéficiaires de l'aide à la reprise d'emploi, de 76% des bénéficiaires de l'aide à la formation et de 70% des bénéficiaires de l'AGEPI. Cependant, malgré l'octroi de l'aide, 37% des bénéficiaires font face à des problèmes financiers, particulièrement dans le cas de l'AGEPI, qui concerne majoritairement des femmes s'occupant seules de leurs enfants et exerçant généralement des emplois à temps partiel et peu rémunérés. Par ailleurs, un quart des bénéficiaires déclare avoir rencontré des difficultés administratives, et une même proportion considère avoir eu des délais de remboursement « trop ou assez longs » des frais de déplacement.

Le soutien financier apporté est déterminant dans le choix de la mobilité géographique pour près de la moitié des bénéficiaires des aides à la recherche d'emploi et à la formation

L'attribution de l'aide a-t-elle été déterminante dans la mobilité géographique ? Selon les bénéficiaires, en l'absence de l'aide, la moitié d'entre eux environ auraient refusé le déplacement ou hésité dans les cas d'une mobilité à fin de formation ou de recherche d'emploi [cf. Graphique 5], en raison du coût trop élevé du déplacement dans 78% des cas.

Graphique 5

RÔLE DÉTERMINANT DE L'AIDE SELON LE TYPE D'AIDE



Champ : bénéficiaires d'une aide à la mobilité en avril-mai 2015

Source : Pôle emploi, enquête « aides à la mobilité » 2015

Lecture : 74% des bénéficiaires de l'AGEPI emploi auraient accepté la mobilité même sans l'aide, alors que 12% auraient hésité et 14% auraient refusé.

Le caractère déterminant de l'aide est moins marqué pour les bénéficiaires d'une aide à la reprise d'emploi : près des deux tiers des bénéficiaires déclarent en effet qu'ils auraient accepté la mobilité sans hésiter, même en l'absence de l'aide. Les raisons invoquées sont principalement l'intérêt et la qualité de l'emploi visé (49%) et/ou la difficulté à trouver un emploi sur le territoire local dans un contexte économique difficile (22%).

A noter que c'est dans le cas de l'AGEPI que les personnes sont les plus nombreuses à estimer que l'aide n'a pas de caractère déterminant dans leur projet de mobilité géographique.

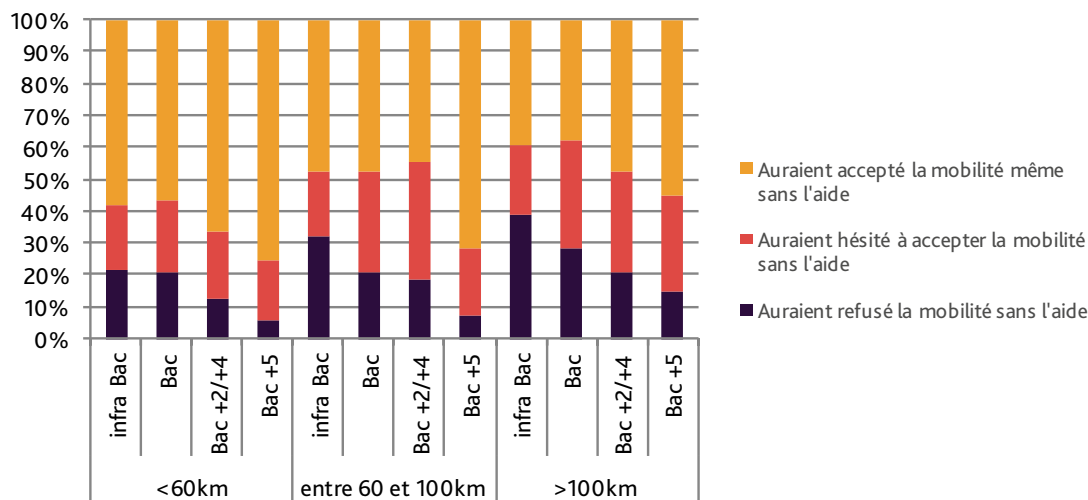
La part des bénéficiaires déclarant qu'ils auraient refusé le déplacement ou hésité en l'absence de l'aide a augmenté entre 2014 et 2015 pour la quasi-totalité des types d'aides (elle passe de 31% à 35% pour les aides à la reprise d'emploi et de 48% à 51% pour les aides à la recherche d'emploi). Cette augmentation semble témoigner d'un meilleur ciblage de l'aide sur les bénéficiaires en ayant le plus besoin.

Les aides sont particulièrement déterminantes pour les personnes les plus en difficulté

L'aide est jugée plus souvent déterminante vis-à-vis de la mobilité par les bénéficiaires au RSA, par les demandeurs d'emploi âgés, ou par ceux inscrits depuis longtemps sur les listes de Pôle emploi. A distance donnée, elle est également plus souvent déterminante pour les demandeurs d'emploi ayant des niveaux de formation plus faibles [cf. Graphique 6]. L'aide à la mobilité apparaît donc comme particulièrement efficace pour faciliter la mobilité des bénéficiaires les moins favorisés.

Graphique 6

RÔLE DÉTERMINANT DE L'AIDE EN FONCTION DU NIVEAU DE FORMATION ET DE LA DISTANCE



Champ : bénéficiaires d'une aide à la mobilité en avril-mai 2015

Source : Pôle emploi, enquête « aides à la mobilité » 2015

Lecture : 58% des bénéficiaires d'un niveau inférieur au Bac et ayant une aide pour une distance inférieure à 60km auraient accepté la mobilité même sans l'aide, 20% auraient hésité et 20% auraient refusé.

Six mois après l'obtention d'une aide à la mobilité, la moitié des bénéficiaires occupe un emploi

Six mois après l'attribution de l'aide, la moitié des bénéficiaires d'une aide à la mobilité occupe un emploi. Les bénéficiaires d'une aide à la reprise d'emploi sont les plus nombreux à occuper un emploi six mois après l'attribution de l'aide (64% [cf Tableau 6]), qui est à 80% le même que celui pour lequel ils avaient bénéficié de l'aide. On constate néanmoins une baisse du taux d'emploi à six mois des bénéficiaires d'une aide à la reprise d'emploi par rapport à 2014 (-9 points), en grande partie liée à la progression des CDD de moins de six mois concernés par cette aide (passant de 16% en 2014 à 26% en 2015 [cf Tableau 1])

Tableau 6

SITUATION DES BÉNÉFICIAIRES 6 MOIS APRÈS L'ATTRIBUTION DE L'AIDE

	En emploi	En formation	En recherche d'emploi	Autres cas	Total
Aide à la recherche d'emploi	50%	5%	42%	2%	100%
Aide à la reprise d'emploi	63%	2%	33%	1%	100%
AFAF	41%	7%	50%	2%	100%
AGEPI	41%	12%	46%	1%	100%
Ensemble	50%	5%	43%	2%	100%

La moitié des bénéficiaires de l'aide à la recherche d'emploi est en emploi six mois après l'attribution de l'aide. Parmi ceux qui ont décroché l'emploi ou le concours pour lequel ils avaient postulé (38% des bénéficiaires), 67% ont conservé cet emploi, 8% ont retrouvé un autre emploi et 23% sont de nouveau en recherche d'emploi.

Quatre bénéficiaires sur dix d'une aide à la mobilité liée à la formation ou relevant de l'AGEPI sont en emploi six mois plus tard. Pour les premiers, ce plus faible taux d'emploi s'explique probablement par l'effet « d'enfermement » de la formation, le temps de la formation n'étant que peu propice aux démarches de recherche d'emploi. Pour les bénéficiaires de l'AGEPI, l'explication est à chercher du côté de leur faible niveau de qualification, de leur éloignement de l'emploi et de leur situation familiale, qui freinent le retour à l'emploi.

La part des emplois durables obtenus est élevée

Parmi les bénéficiaires des aides à la mobilité géographique en emploi six mois après l'attribution de l'aide, près de 80% occupent un emploi durable (47% occupent un CDI, 31% un contrat de plus de six mois). La plupart des emplois occupés sont à temps plein (80%) et un tiers présente des rémunérations supérieures à 1500 euros nets. Cependant la situation varie sensiblement selon le type d'aide attribuée.

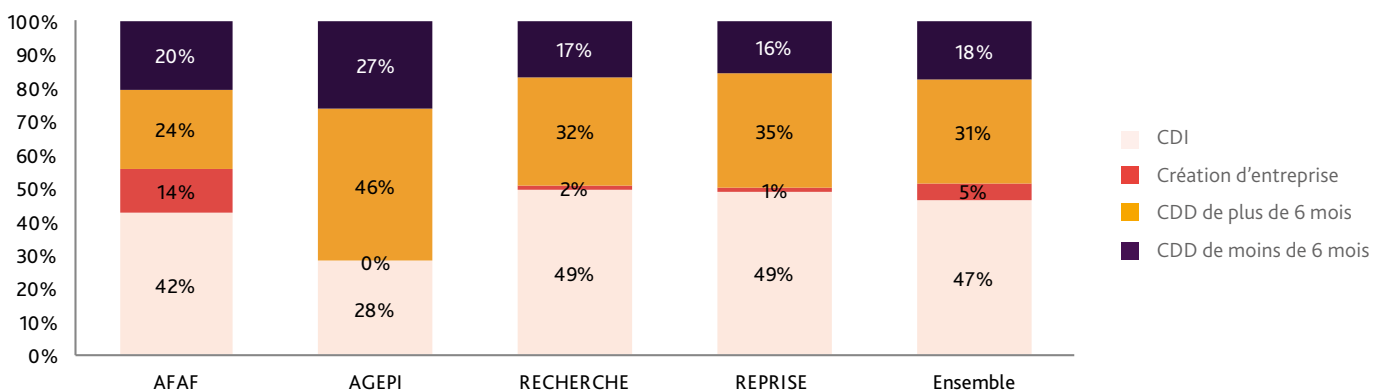
Les bénéficiaires des aides à la recherche d'emploi et des aides à la reprise d'emploi en emploi six mois après l'aide, sont pour moitié en CDI et moins d'un sur six occupent un contrat de moins de six mois [cf. Graphique 7].

Concernant les bénéficiaires de l'AGEPI en emploi six mois après l'aide, la part d'emplois durables est plus faible et ils sont également plus souvent à temps partiel (63%). Par ailleurs, les bénéficiaires de l'AGEPI exercent principalement un emploi dans le commerce, la vente et grande distribution (24%), dans les services à la personne et aux collectivités (35%) et dans les métiers de support à l'entreprise (21%), domaines d'activité où le recours au temps partiel est plus répandu.

Parmi ceux en emploi, un bénéficiaire sur sept des aides à la formation a créé son entreprise six mois après l'obtention de l'aide (cette part s'établit entre 1 et 2% pour les autres bénéficiaires). La plupart des bénéficiaires de l'AFAF occupent cependant un emploi salarié et le plus souvent durable (42% sont en CDI et 24% ont un contrat de plus de six mois).

Graphique 7

NATURE DE L'EMPLOI RETROUVÉ SELON LE TYPE D'AIDE



Champ : bénéficiaires d'une aide à la mobilité en avril-mai 2015 en emploi six mois après
Source : Pôle emploi, enquête « aides à la mobilité » 2015



EN SAVOIR PLUS

Arrighi J.-J., Gasquet C. et Roux V., « Des mobilités résidentielles de début de carrière moins favorables aux femmes », *Economie et Statistique*, n°415-416, 2008,

Bouron G., Legrand C., Nguyen T. M. C., « L'emploi cadre : une répartition très inégale sur le territoire » « Etudes APEC, n°2015-32

Lemistre P. et Magrini, M-B « Mobilité géographique des jeune : du système éducatif à l'emploi (Une approche coûts/bénéfices des distances parcourues) », *Formation Emploi*, n°110, 2010, p. 63-78.

Matus M. et Merchaoui W. (2015), « Les (nouvelles) aides à la mobilité géographique : un recentrage sur les aides à la recherche d'emploi », *Éclairages et synthèses*, n°14, Pôle emploi.

Directeur de la publication
Jean BASSÈRES

Directeur de la rédaction
Stéphane DUCATEZ

Réalisation
Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation

Pôle emploi,
1 avenue du Docteur Gley
75987 Paris cedex 20

www.pole-emploi.org

